

VISUAL RISE SHOOTING EDITION | FORMATION PHOTO RESTO

Contrat de *formation* *professionnelle* continue.

(ARTICLES L.6353-3 ET SUIVANTS
DU CODE DU TRAVAIL)

Préambule

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Mathilda Perrot El,

Entrepreneure individuelle enregistrée sous le numéro **SIRET 813 610 409 00019**,

Ayant son siège au **4 rue Major Martin, 69001 Lyon**,

Organisme de formation déclaré sous le numéro **84692222969**,

Ci-après désignée "la formatrice" ou "l'organisme de formation",

ET :

Nom et prénom du participant :

.....

Adresse :

.....

.....

Ci-après désigné(e) "le stagiaire",

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1

Objet de la formation

La formatrice s'engage à dispenser la formation intitulée :

***"Formation professionnalisante
en photographie spécialisée pour les restaurants"***

Cette formation a pour objectif de permettre au stagiaire :

- D'acquérir les **compétences techniques et créatives** nécessaires pour réaliser des prises de vue adaptées à l'univers de la restauration,
- De maîtriser les **fondamentaux de la retouche** orientée restauration,
- Et d'utiliser l'image comme un **levier de valorisation marketing** pour les établissements clients.

Conformément à l'article L.6313-1 du Code du travail, cette formation relève de la catégorie :
"Actions de développement des compétences à visée professionnelle".

ARTICLE 2

Durée & modalités de la formation

La formation est d'une durée totale de **6 heures et 30 minutes**.

Elle est dispensée entièrement **à distance**, sous forme de **vidéos pré-enregistrées**, accessibles en ligne via la plateforme sécurisée **Systeme.io**.

Les contenus sont disponibles **24h/24 dès l'activation de l'accès**, afin de permettre au stagiaire d'avancer à son rythme, dans le respect de son autonomie.

Le démarrage de la formation est **immédiat après validation de l'inscription**, selon les conditions fixées à l'article 5 du présent contrat.

Le stagiaire s'engage à suivre l'ensemble du parcours de formation avec sérieux, à ne pas partager ses accès, et à respecter les délais de règlement, sous peine de suspension de son accès à la plateforme.

ARTICLE 3

Formateur

La formation est conçue et dispensée par **Mathilda Perrot**, entrepreneure individuelle, spécialisée en photographie culinaire et stratégie visuelle pour les établissements de restauration.

L'organisme de formation se réserve la possibilité de faire appel, ponctuellement ou pour certains modules spécifiques, à d'**autres intervenant(e)s professionnel(le)s mandaté(e)s** par Mathilda Perrot EI. Ces personnes sont choisies pour leur expertise, leur complémentarité pédagogique et leur connaissance du secteur.

Le contenu et la qualité de la formation restent garantis par Mathilda Perrot EI, quelle que soit l'intervenante ou l'intervenant.

ARTICLE 4

Conditions financières

Le prix total de la formation est fixé à **297€TTC**.

Ce tarif peut faire l'objet de promotions ponctuelles ou d'offres exceptionnelles, dont le montant final est précisé au moment de l'inscription et sur la facture correspondante.

Mathilda Perrot EI étant enregistrée en tant qu'organisme de formation sous le numéro de déclaration d'activité **84692222969**, cette formation est **exonérée de TVA** conformément à l'article 261-4-4° a du Code général des impôts.

Le paiement s'effectue exclusivement en ligne via la plateforme sécurisée **Stripe**, par **carte bancaire** ou **Apple Pay**.

Le stagiaire peut choisir :

- un **paiement en une seule fois** à l'inscription,
- ou un **paiement en 2 ou 3 fois sans frais**, échelonné automatiquement sur 2 ou 3 mois.

L'accès à la formation est activé dès la validation du premier règlement.

Tout défaut de paiement, partiel ou total, entraîne la **suspension immédiate de l'accès aux contenus et aux éventuels bonus associés**.

ARTICLE 5

Rétractation & garantie personnelle

Conformément aux dispositions des articles L221-18 et suivants du Code de la consommation, le stagiaire dispose d'un **délaï légal de rétractation de quatorze (14) jours calendaires** à compter de la signature du présent contrat.

Toutefois, en validant son inscription, le stagiaire **reconnaît expressément vouloir accéder immédiatement aux contenus de la formation**. Il renonce ainsi à son droit légal de rétractation dès l'activation de l'accès.

En contrepartie, Mathilda Perrot El accorde au stagiaire une **garantie commerciale personnelle** :

*Si, dans les 14 jours suivant la signature du contrat,
le stagiaire n'a pas dépassé le module 2,
il peut solliciter un remboursement intégral,
sans avoir à justifier sa décision.*

Au-delà du module 2, ou passé ce délai, **aucune demande de remboursement ne sera acceptée**, sauf cas de force majeure dûment justifié (hospitalisation, décès d'un proche, événement exceptionnel et documenté).

ARTICLE 6

Débit, abandon & sanctions

En cas d'abandon de la formation par le stagiaire,
aucun remboursement ne pourra être exigé,
sauf en cas de force majeure dûment justifiée.

En cas de non-respect des conditions prévues au présent contrat (notamment défaut de paiement, comportement inapproprié ou usage frauduleux des contenus), **Mathilda Perrot El se réserve le droit de suspendre ou supprimer l'accès à la formation**, sans remboursement.

La formatrice rappelle que **sa responsabilité est strictement limitée à la fourniture des contenus prévus dans le cadre de la formation**.

Elle ne saurait être tenue responsable des résultats ou décisions personnelles du stagiaire, que ce soit pendant ou après la formation.

Enfin, en cas d'événement imprévu et indépendant de sa volonté (bug majeur, suppression de la plateforme Système.io, etc.), Mathilda Perrot EI ne saurait être tenue pour responsable de l'interruption d'accès aux contenus, sans qu'aucune indemnisation ne puisse être exigée.

ARTICLE 7

Propriété intellectuelle

Tous les éléments de la formation (vidéos, supports écrits, visuels, illustrations, textes, outils, méthodes, contenus techniques ou pédagogiques...) sont et demeurent la **propriété exclusive de Mathilda Perrot EI**.

Le stagiaire s'engage à respecter les droits d'auteur attachés à ces contenus et à **ne pas les reproduire, partager, diffuser, vendre ou exploiter, même partiellement, sous quelque forme que ce soit**, sans autorisation écrite préalable.

Toute infraction à cette clause constituera une violation du Code de la propriété intellectuelle et pourra faire l'objet de **poursuites civiles et pénales**.

ARTICLE 8

Accès à la formation & conditions de maintien dans le temps

L'achat de cette formation donne droit à un **accès illimité dans le temps**, sous réserve des conditions suivantes :

L'accès est accordé "**à vie**", c'est-à-dire **tant que la plateforme d'hébergement existe** et que l'activité de la formation "**Photographie spécialisée pour les restaurants**" est maintenue par Mathilda Perrot EI.

En cas de changement de plateforme (ex : passage de Système.io à une autre solution d'hébergement), l'accès sera **automatiquement transféré**, sans frais supplémentaires. Le stagiaire devra simplement **créer un identifiant et un mot de passe** sur la nouvelle plateforme si nécessaire.

Est considérée comme arrêtée, l'activité liée à cette formation si, pendant **3 années consécutives** :

- Aucune nouvelle vente de la formation n'a été réalisée,
- Aucun contenu n'a été mis à jour,
- Et aucun(e) élève n'a accédé à la plateforme (connexion).

En cas de **suppression définitive** de la formation en ligne, le stagiaire sera prévenu **par email**.

Il disposera alors d'un **délai de 30 jours** pour formuler une **demande de téléchargement des vidéos et supports pédagogiques** à titre personnel.

Passé ce délai, les contenus pourront être supprimés sans recours possible.

ARTICLE 9

Contact

Pour toute question relative à la formation, au contrat ou à l'accès aux contenus, le stagiaire peut **contacter l'organisme de formation** à l'adresse suivante :

education@mathildaperrot.com

Mathilda Perrot EI s'engage à répondre dans un délai raisonnable, sauf en cas de force majeure ou de surcharge temporaire d'activité.

ARTICLE 10

Litiges & signatures

Le présent contrat est régi par le droit français.

En cas de litige relatif à son interprétation ou à son exécution, les parties s'engagent à **rechercher une solution amiable en priorité**.

À défaut, le différend sera porté devant les juridictions compétentes du ressort de **Lyon**, lieu du siège social de Mathilda Perrot EI.

Le présent contrat est établi en **deux exemplaires** originaux, remis à chacune des parties.

Il entre en vigueur à la date de signature par les deux parties.

Fait à : Lyon

Le :

Signature du stagiaire :

Précédée de la mention "Lu et approuvé"

.....

Signature de la formatrice :

Mathilda Perrot EI



ANNEXE | RÈGLEMENT INTÉRIEUR

*Le présent contrat est accompagné du règlement intérieur applicable à la formation, joint au présent document. Le stagiaire reconnaît en avoir **pris connaissance, compris les termes, et s'engage à les respecter en le signant** également.*

VISUAL RISE | FORMATION PHOTO RESTO

Règlement *intérieur.*

APPLICABLE À LA FORMATION "PHOTOGRAPHIE
SPÉCIALISÉE POUR LES RESTAURANTS"

Organisme de formation | Mathilda Perrot EI
N° de déclaration d'activité | 84692222969

Préambule

Conformément aux dispositions de l'article L6352-3 du Code du travail, le présent règlement intérieur s'applique à l'ensemble des stagiaires inscrits à la formation "Photographie spécialisée pour les restaurants", dispensée à distance par Mathilda Perrot EI.

Son objectif est de **définir les règles de fonctionnement, de comportement, de sécurité numérique et de respect mutuel au sein de la formation**, dans un cadre professionnel et bienveillant.

Chaque stagiaire s'engage à en **prendre connaissance**, à en **accepter les termes** et à les **respecter** tout au long de son parcours de formation.

ARTICLE 1

Règles de *comportement* & de *respect mutuel*

La formation s'inscrit dans une démarche professionnelle et bienveillante. À ce titre, chaque stagiaire s'engage à :

- Faire preuve de **courtoisie, d'écoute et de respect** envers les autres participants, la formatrice et les intervenants éventuels ;
- S'exprimer dans un langage **correct et non discriminant** ;
- **Respecter les échanges privés** et ne pas en diffuser le contenu sans autorisation ;
- Ne pas faire usage de la communauté ou des outils pédagogiques à des fins de **publicité, d'autopromotion ou de démarchage commercial** personnel ;
- S'abstenir de tout comportement injurieux, violent, harcelant, sexiste, raciste ou portant atteinte à l'image ou à la tranquillité des autres membres.

En cas de manquement à ces règles, Mathilda Perrot EI se réserve le droit de prononcer un **avertissement, une exclusion temporaire**, voire, en cas de récidive ou de comportement grave, une **suspension de l'accès à la formation** sans remboursement.

ARTICLE 2

Utilisation de la plateforme & sécurité numérique

L'accès à la formation se fait via une plateforme en ligne sécurisée. Chaque stagiaire dispose d'un identifiant personnel et d'un mot de passe strictement confidentiels.

À CE TITRE :

- Le partage ou la revente des identifiants d'accès est formellement interdit ;
- Le téléchargement, la copie ou la diffusion non autorisée des contenus de formation, sous quelque forme que ce soit, est strictement prohibé ;
- Toute tentative de piratage, de contournement d'accès ou d'utilisation frauduleuse des ressources pédagogiques constitue une violation grave du présent règlement ;
- Le stagiaire s'engage à préserver **l'intégrité de la plateforme**, à ne pas perturber son fonctionnement ni porter atteinte à l'expérience des autres utilisateurs.

Tout manquement à ces règles pourra entraîner la **suspension immédiate de l'accès à la formation**, sans droit à remboursement, et faire l'objet de **poursuites civiles et/ou pénales**, conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

ARTICLE 3

Modalités de communication & fonctionnement général

La formation étant dispensée à distance, toutes les communications se font par voie électronique.

À CE TITRE :

- Le stagiaire est invité à consulter régulièrement l'adresse email utilisée lors de l'inscription, qui servira de canal officiel pour toute information ou mise à jour relative à la formation ;
- Les questions relatives au contenu, au déroulé ou aux éventuels problèmes techniques doivent être adressées à l'adresse suivante : education@mathildaperrot.com ;
- Les échanges doivent se faire dans un **langage professionnel, respectueux et clair**, en privilégiant l'efficacité et la bienveillance ;
- La formatrice s'engage à répondre dans un délai raisonnable, sous réserve d'une charge d'activité normale ou d'un cas de force majeure.

Le stagiaire est **responsable de son propre rythme d'apprentissage**.

En cas d'inactivité prolongée, le stagiaire recevra jusqu'à **trois rappels automatiques**, espacés de **deux mois chacun**, à partir de la dernière connexion à la plateforme.

Ces relances sont proposées à titre informatif et n'engagent pas la responsabilité de la formatrice quant au rythme ou à l'assiduité du stagiaire.

ARTICLE 4

Sanctions & exclusions

Le respect des règles énoncées dans ce règlement intérieur conditionne **le bon déroulement de la formation**.

En cas de manquement, Mathilda Perrot El pourra, selon la gravité ou la répétition des faits, appliquer les mesures suivantes :

1. **Un rappel à l'ordre ou un avertissement écrit**, envoyé par email ;
2. **Une suspension partielle ou totale de l'accès à la formation**, en cas de comportement grave ou répété (piratage, harcèlement, non-respect des engagements contractuels).

Ces mesures pourront être prises sans remboursement, sauf en cas de force majeure dûment justifiée. Les sanctions sont prononcées de manière proportionnée et justifiée, après information du stagiaire concerné.

ARTICLE 5

Validation & signature

Le présent règlement intérieur est transmis au stagiaire en même temps que le contrat de formation. Il constitue une **pièce complémentaire obligatoire**, régissant les **conditions de participation et de comportement au sein de la formation**.

En signant ce document, le stagiaire reconnaît :

- En avoir **pris connaissance dans son intégralité** ;
- En **accepter toutes les dispositions sans réserve** ;
- Et **s'engager à les respecter** tout au long de sa participation à la formation, y compris au sein des espaces communautaires.

Fait à :

Le :;

Signature du stagiaire :

Précédée de la mention "Lu et approuvé"

.....